Vices et vertus de la culture participative

Autor(en): **Borcard, Vincent**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **88 (2016)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-630679

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DOSSIER

©VB2016

Vices et vertus de la culture participative

L'écoquartier des Vergers, à Meyrin, sort de terre. Les coopératives genevoises partenaires sont fortement impliquées dans les processus participatifs mis en place par la mairie. On y débat notamment d'arcades commerciales et de vie sociale. Instantanés.

La démarche est désormais fréquente. Avant d'élaborer leurs projets d'urbanisme, les autorités invitent les citoyens à s'exprimer. La Ville de Meyrin procède ainsi depuis une dizaine d'années. «Nous avons la volonté d'impliquer les personnes, de susciter une citoyenneté active», dit Melissa Rebetez, responsable du service Développement social et emploi, en charge de ces dispositifs. Une forte dose de participation a été intégrée au projet de l'écoquartier des Vergers où 3000 personnes seront logées dès 2018. Sept coopératives sont concernées.

En 2013, une présentation de plan de quartier avait provoqué de vives réactions, notamment au sein des coopératives. Selon plusieurs témoignages, ce plan validait qu'un secteur de l'écoquartier serait économiquement moins attractif. Des démarches participatives ont alors été lancées avec les futurs bâtisseurs. Le Groupe des maîtres de l'ouvrage (GMO) discute des aménagements extérieurs. Un autre processus porte sur l'attribution des surfaces commerciales et des ateliers d'artistes et d'artisans. La nécessité d'une coordination entre maîtres d'ouvrage sur l'attribution des arcades répond à un objectif commun: faire vivre l'ensemble du quartier grâce à une offre variée et adaptée.

Meyrin avait lancé un appel à prestataires. Qui était intéressé à ouvrir une boutique, un café, un commerce, un service? Devant le grand nombre de réponses, l'incubateur Essaim, issu de la Chambre d'économie sociale et solidaire (Après-Ge) a été mandaté pour accompagner la sélection. «Nous avons des outils d'évaluation. Au delà de la viabilité économique, nous pouvons intégrer les valeurs de l'écoquartier. Par exemple l'impact sur la vie sociale du quartier.» expose Fanny Bernard, de l'Essaim.

Dispositif non contraignant

Les maîtres d'ouvrage – privés, coopératives et fondation – manifestent des attentes diverses. Certains souhaitent de l'animation devant leurs immeuble, d'autres préfèrent le calme. L'incubateur Essaim doit aussi composer avec des cultures d'entreprises différentes. Certains fonctionnent selon des modes participatifs. Pour d'autres entités, la rentabilité de la surface commerciale et son impact sur le plan financier priment.

Dans les faits, les ateliers organisés sont plutôt suivis par les coopératives, alors que les promoteurs privés ne se déplacent guère. Et comme la démarche n'engage formellement personne, un maître d'ouvrage – une coopérative! – a déjà cédé ses surfaces commerciales à une clinique. D'autres peuvent, à tout moment, en faire autant. Melissa Rebetez réagit. «Dans toute démarche participative, il est important de fixer dès le début les règles du jeu. La démarche peut revêtir un caractère consultatif, ou de concertation. Dans certains cas, la Ville décide seule, ou elle précise des conditions. Dans le cas des rez-de-chaussée des Vergers, c'est le contraire: la commune a cédé ses droits à bâtir, donc chaque maître d'ouvrage est libre de ses choix. Nous ne pouvons user que de notre droit de convaincre» explique-t-elle.

L'Essaim et la commune s'y attachent avec énergie. «Les privés se déplacent lorsqu'un point à l'ordre du jour les concerne plus particulièrement. Et ils reçoivent des procès-verbaux détaillés», insiste Melissa Rebetez. Cette méthode volontariste paie. L'idée d'une péréquation avait été lancée, pour palier les déséquilibres entre les loyers pouvant être assumés par un médecin et un artisan. Lancée sans doute trop tard, cette solution n'a finalement pas été acceptée. Mais un consensus a été trouvé avec la création d'un pot commun. «Selon les prévisions, il devrait permettre de subventionner environ un quart des activités», estime Melissa Rebetez.

Privilégier les initiatives «durables»

Dès son entrée en jeu, en 2014, l'incubateur Essaim a fait accepter une charte d'inspiration «durable». Il a également déterminé des secteurs d'activité: petits commerçants, artistes et artisans, formation, sensibilisation, recy-

L'épicerie collaborative qui nourrira Les Vergers

En avril 2014, un forum avait réuni quelques 170 personnes intéressées à contribuer à l'écoquartier des Vergers. Plusieurs initiatives focalisaient sur l'épicerie ou l'agriculture. «Il y avait des propositions de créer une épicerie participative, un poulailler commun…», se rappelle Benoît Molineaux, cofondateur de la coopérative Equilibre. Un groupe se crée, une dizaine de personnes se retrouvent le mois suivant. «Je connaissais les food-coop américaines, qui sont gérées par leurs clients. Certaines sont très grandes. Mais l'idée de trouver une solution alternative à un géant de la distribution paraissait peu réaliste.» Ils décident cependant de l'envisager. Le désintérêt des grandes enseignes pour l'emplacement qui leur est proposé contribue à les motiver. Reto Cadotsch, un fondateurs des Jardins de Cocagne, une coopérative maraîchère lancée en 1978, fédère des agriculteurs, et des membres des coopératives Codha, Voisinage et Equilibre commencent à rejoindre le groupe du supermarché participatif paysan (SPP).

«Notre idée est de créer une coopérative gérée par des paysans producteurs, des artisans transformateurs et des usagers consommateurs», explique Benoît Molineaux. «Nous allons nous réapproprier les filières, du champ à l'assiette, en privilégiant les circuits courts. Nous souhaitons développer un label qui tiendrait compte de l'aspect social de la démarche, et de notre identité collaborative et non spéculative.» De tels projets ont des coûts. Conscients de leur importance, les coopératives, les promoteurs immobiliers, et la commune de Meyrin ont décidé d'alimenter un fonds de 120 000 francs par an pendant trois ans pour soutenir l'ensemble de ces initiatives.

Personne ne connaît encore le profil exact du futur SPP. Sa charte laisse cependant peu d'espoir aux amateurs d'OGM, pas plus qu'à ceux qui souhaitent manger des tomates en hiver. «Nous avons des idéaux élevés, mais nous savons aussi que nous ne pouvons pas les imposer. Nous souhaitons nous placer dans un processus de transition», explique Benoît Molineaux. En ce début d'année, le groupe a d'autres chats (de proximité) à chasser. «Nous devons déterminer les besoins, en genre et en nombre, d'une population de 3000 habitants. Nous savons que dans un premier temps, les agriculteurs partenaires ne pourront produire qu'une partie des produits vendus sur place. Il faut donc trouver d'autres filières.» C'est le mandat de la commission filières!

Les débats ont aussi porté sur le profil du futur gérant – plutôt expérimenté, ou plutôt durable?–, et sur le lancement de la coopérative. «Il nous faudra un maximum de membres.» Une des idées fortes consiste à demander aux membres de travailler dans le magasin quelques heures par mois. «Cette aide bénévole contribue au maintien de prix accessibles pour les consommateurs et dignes pour les producteurs». Benoît Molineaux et ses camarades deux ans pour trouver des solutions.

Du côté de la Ville, le plaisir perce sous le poids des responsabilités: «C'est le projet phare de la démarche participative aux Vergers. Si il se concrétise, ce sera une grande fierté», appuie Melissa Rebetez, qui coordonne les processus participatifs à Meyrin.

VB

clage et réparations de biens. Il y avait au départ une centaine de projets. Ils sont maintenant une cinquantaine. «Mais des propositions continuent de nous parvenir!» dit Fanny Bernard.

L'Essaim doit aussi favoriser l'émergence d'activités sans candidatures: par exemple un espace de coworking ou un atelier de réparation. A l'issue du processus, des dizaines de «qualifiés» ont pu se présenter, l'automne dernier, devant les maîtres d'ouvrage. Les contacts se développent et les avancées se lisent en couleurs vives sur les plans – implantations possibles, probables.. . «Nous avons gagné en crédibilité», constate Fanny Bernard. Fin 2015, sur les 10 000 m² d'arcades du quartier, les 9/10 étaient encore intégrées au projet. A terme, une quarantaine d'espaces seront attribués.

Les projets dans le projet

Les initiatives génèrent des situations que personne n'avait envisagé. C'est le cas pour le supermarché participatif paysan (SPP, lire ci-contre) qui pourrait occuper l'espace de 600 m² dont les géants de la distribution ne veulent pas. Si elle aboutit, la grande épicerie susceptible de nourrir ce quartier de 3000 personnes sera un projet social et solidaire pur jus.

La coopérative Les Ailes doit accueillir le SPP dans immeuble. Elle découvre avec intérêt l'univers participatif. Et elle se montre satisfaite du travail de l'incubateur Essaim, qui lui a permis de rencontrer la candidate à laquelle elle souhaite confier l'espace dévolu à un restaurant proposant des produits frais et régionaux. Les Ailes apprécient aussi le SPP, mais elles le considèrent comme

plus aventureux que, par exemple, une Migros! «La Ville de Meyrin a lancé les projets participatifs, il faut qu'elle prenne une part de responsabilité. Nous souhaitons qu'elle garantisse la première année de loyer», explique Christian Müller, responsable de la coopérative. Melissa Rebetez confirme: «Nous avons reçu cette demande. En réaction, nous avons demandé au groupe SPP de consolider ses hypothèses de viabilité économique. Dès qu'elle sera considérée comme solide, la proposition de garantie pourrait être transmise au Conseil administratif, puis au Conseil municipal (législatif), qui pourrait se prononcer.»

Une auberge et des artistes

Le principe des «poupées gigognes» – un projet participatif en génère d'autres – se vérifie avec Voisinage, qui a choisi de promouvoir une auberge autogérée. Elle comprendra un café genre «bistro», un «restaurant des voisins», une salle de concert et une vingtaine de lits. La cuisine sera assurée, à tour de rôle, par les amateurs du quartier, qui, produiront pour une tablée de 10 à 12 personnes chacun, leurs meilleurs plats. Confrontée à la difficulté de fixer un loyer raisonnable, Voisinage a décidé de mettre gratuitement à disposition une partie de ses surfaces propres – des m² en principe réservés aux habitants.

Voisinage entend par ailleurs favoriser l'implantation d'artistes et d'artisans dans le quartier pour favoriser le développement multifonctionnel. Dans ses propres rez-de-chaussée ou demis sous-sols engendrés par la pente naturelle du terrain. «Mais, bien que l'étude des coûts marginaux pour la création d'ateliers puisse autoriser des loyers très bas, la logique des «droits à bâtir» de chaque propriétaire, loi d'airain du Plan localisé de quartier, crée une concurrence artificielle avec les loyers des logements. Pour l'instant aucune distinction n'est faite. Ni selon le coût de construction entre des locaux commerciaux haut et luxueux et des ateliers bruts. Ni selon l'affectation entre un médecin et un cordonnier. C'est une aberration législative qu'il ne sera pas possible de corriger avant des années,» regrette le président de Voisinage, Jean-Pierre Cêtre. Son approche économique et technique l'a mené sur une deuxième piste: des pavillons extérieurs, qui sont désormais étudiés conjointement par le groupe artistes et artisans, et par le GMO en charge des aménagements extérieurs… La Ville n'avait sans doute pas prévu cela non plus.

Fin janvier 2016, le futur de cet initiative est imprévisible. Mais elle illustre la foison d'idées que les processus participatifs peuvent engendrer. D'autres pépites sont sans doute discutées dans les divers ateliers. Il reste deux ans à Meryin et à ses «coproducteurs d'espaces urbains» pour les mener à terme.

Vincent Borcard

«La transparence est primordiale»

Matthias Lecoq termine un doctorat sur le rôle de l'habitant dans la production de la ville. Expert en processus participatif, il a déjà accompli des mandats. Sa société La Fabrique de l'Espace est en phase de lancement

Comment expliquez-vous la multiplication des démarches participatives?

Je vois trois facteurs. D'abord, depuis une quinzaine d'année, l'émergence d'un urbanisme qui s'intéresse davantage à l'espace public considéré comme un lieu de vie. Ensuite, des législations qui recommandent davantage de consultation. Cela ne va pas vite, mais cela avance. A Genève, la consultation et la concertation sont devenues obligatoire depuis le 1er juillet. Enfin, le renouveau de l'implication citoyenne en ville. Les mouvements des places – Istanbul, Barcelone, New York – démontre la volonté des populations. Cette vague est même prise en compte par des groupes immobiliers, qui commencent à intégrer des processus participatifs dans leurs projets.

Les prestataires insistent sur l'importance de fixer, en amont, le cadre du processus participatif.

C'est là que se jouent beaucoup de choses! Le mandaté doit s'assurer de la volonté du mandataire. Inconsciemment, les élus – ou les personnes qui détiennent le pouvoir – ont parfois peur de lâcher leurs prérogatives, de perdre leur raison d'être. Ils ont tort, car les gens ne veulent

pas prendre leur place et décider de tout, ils veulent juste un dialogue plus concret, plus transparent. Un projet participatif fonctionne si la transparence est totale, d'où l'importance de fixer très précisément le cadre.